



CONSEIL MUNICIPAL

5 avril 2024



Compte rendu

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 5 avril à 18h30 sous la présidence de Pascal LECERF, Maire de LA LANDE-PATRY, afin d'examiner les questions à l'ordre du jour.

Présents : Mr LECERF, Mr FOUREL, Mme GOUELIBO, MR DESLANDES, Mme ADINE, Mme ANNE, Mr BOUVET, Mme DENIS, Mme GUERIN, Mme JOURDAN-GARNIER, Mr LAMY, Mr LECORNU, Mr MERLIN, Mme MOTTIER, Mr PLANTEVIN, Mme PREVEL, Mr REUBEUZE, Mr SAVARY.

Absents excusés : Mme CORDIER.

Secrétaire de séance : Bruno REUBEUZE.

1) AFFECTATION DU RESULTAT

Madame GOUELIBO, adjointe aux Finances, rappelle que le compte de gestion 2023 a été approuvé lors de la séance du 26 février dernier.

Elle rappelle que le résultat à affecter est de 308 338,80 € et qu'il est nécessaire d'affecter la somme de 44 187,19 € pour couvrir le besoin de financement en investissement.

Au terme de cette déclaration, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2023 de la manière suivante :

Affectation en investissement	44 187,19 €
Report en fonctionnement	264 151,61 €

2) Vote DU Budget 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide en premier lieu de ne pas augmenter les taux des différentes taxes communales (foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires). A noter que ce taux n'a pas été augmenté depuis 2008. Cependant, Bruno REUBEUZE précise que la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, servant de base de calcul pour la taxe foncière, atteint 3,9% pour cette année 2024 (pour rappel 7,1% en 2023). En conséquence, chaque contribuable verra sa(s) taxe(e) progresser. Pour information, la commune devrait percevoir 622 000 € au titre de ces taxes (compensation par l'Etat au titre des exonérations des taxes foncières comprise), contre 602 000 € en 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à 1 267 687,61 €. Il est précisé que les charges à caractère général prévues sont de 366 000,00 €, les charges de personnel de 467 000,00 €, les autres charges de 89 000,00 € et les charges financières de 11 000 €.

Le total de ces dépenses de fonctionnement étant inférieur aux recettes, il est prévu d'abonder la section d'investissement de 334 000 €, section d'investissement équilibrée à 562 670,98 €.

En complément, Madame GOUELIBO décline les principaux projets d'investissement pour cet exercice 2024, à savoir :

- ✦ **Ecole** : revêtement de sol, abris pour vélos.
- ✦ **Stade** : mise aux normes de la main courante avec participation du Football Club Landais.
- ✦ **Complexe Emile Halbout** : acquisition de barres asymétriques avec participation de la Jeanne d'Arc.
- ✦ **Chemins piétonniers** : création de la voie cyclable route de l'Oisellerie.
- ✦ **Mairie** : rampe d'accès handicapé.
- ✦ **Divers** : remplacement des tables et chaises de location à destination de la population.

Le Conseil Municipal, à l'issue de cette présentation, approuve ce budget communal 2024.

3) Informations diverses

Monsieur LECERF, Maire, indique la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 25 mars en vue de choisir l'entreprise qui sera en charge des travaux destinés à la création de la voie douce route de l'Oisellerie. L'entreprise retenue est la société ELIE.

D'autre part, Monsieur DESLANDES, adjoint à l'Animation, annonce les différentes principales manifestations à venir, à savoir :

- ⇒ **16 juin** : randonnée en Cotentin organisée par le Comité des Fêtes.
- ⇒ **22 juin** : concert à 15H00 au stade dispensé par le Conservatoire de Flers.
- ⇒ **22 juin** : cochon grillé organisé par le Football Club Landais.
- ⇒ **29 juin** : soirée champêtre avec concert et feu d'artifice organisée par le Comité des Fêtes.
- ⇒ **20 octobre** : repas de l'amitié.

Michel LECORNU précise qu'un appel à bénévoles est lancé pour la journée du 29 juin, afin d'aider le Comité des Fêtes pour la mise en place des tables et chaises, le service et le démontage en fin de soirée.

D'autre part, il fait part de sa déception quant au manque de participants à la traditionnelle randonnée « Jonquilles » de mars.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20H30.

Vu pour être affiché le 15 avril 2024
Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
Le Maire,
Pascal LECERF

